



RAPPORT FINANCIER

Exercice 2022

L'année 2022 est marquée par de mauvais résultats financiers résultant d'un déficit d'exploitation de près de 50 000€ (celui de 2021 était déjà supérieur à 21 000€) qui, cette année, ne sont pas « optiquement » masqués comme en 2020 par un résultat exceptionnel qui résultait d'un legs et de la vente d'éléments d'actif.

1. Le compte de résultat

1.1 La présentation

La présentation du compte de résultat est conforme au modèle exigé par les organismes auprès de qui nous faisons des demandes de subvention. Elle satisfait à l'obligation légale et au besoin d'informations détaillées des organismes, entreprises et particuliers qui étudient nos comptes.

Le résultat final se décompose en :

- résultat d'exploitation découlant de l'activité habituelle de l'association,
- résultat financier regroupant produits et frais financiers,
- résultat exceptionnel découlant d'événements non récurrents intervenus au cours de l'exercice.

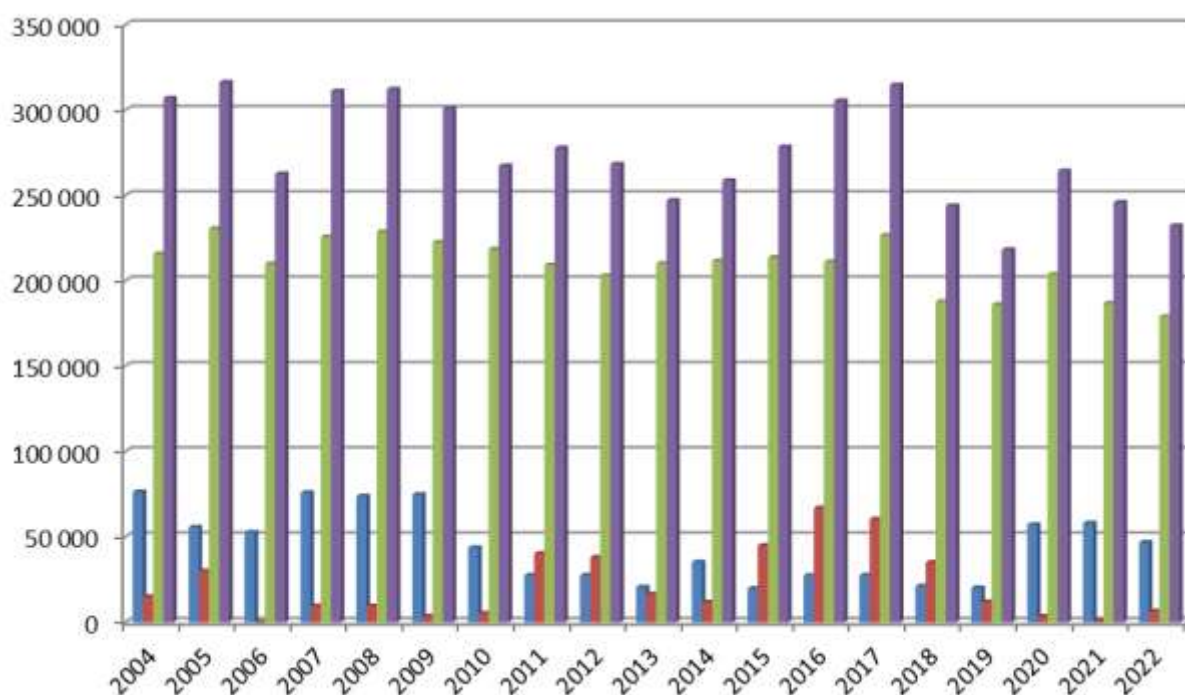
1.2 Les recettes d'exploitation

a. Les produits des « tiers financeurs »

Il s'agit de l'essentiel des ressources financières de l'association. Ils sont composés des subventions publiques, des dons des entreprises et des fondations - publiques et privées - ainsi que des dons des particuliers.

Exercices	Concours publics	Entreprises et fondations privées	Dons des particuliers	Total des recettes courantes
2004	76 300 €	15 000 €	215 800 €	307 100 €
2005	55 800 €	30 000 €	230 600 €	316 400 €
2006	52 800 €	0	210 000 €	262 800 €
2007	76 000 €	9 500 €	225 800 €	311 300 €
2008	73 900 €	9 600 €	228 800 €	312 300 €
2009	74 910 €	3 500 €	222 674 €	301 084 €
2010	43 732 €	5 250 €	218 584 €	267 566 €
2011	27 518 €	40 300 €	209 294 €	278 025 €
2012	27 508 €	38 000 €	202 955 €	268 463 €
2013	20 540 €	16 442 €	210 184 €	247 166 €
2014	35 359€	11 800€	211 760€	258 919€
2015	19 898€	45 000€	213 710€	278 608€

Exercices	Concours publics	Entreprises et fondations privées	Dons des particuliers	Total des recettes courantes
2016	27 476€	67 000€	211 110€	305 586€
2017	27 527€	60 500€	226 802€	314 829€
2018	21 180€	35 000€	187 919€	244 099€
2019	20 180€	12 000€	186 193€	218 373€
2020	57 185€	3 500€	203 856€	264 541€
2021	58 250€	1 000€	186 890€	246 140€
2022	46 837€	6 500€	179 123€	232 460€



L'évolution est préoccupante.

Certes, malgré l'action proactive du président d'honneur, l'apport des Pouvoirs publics s'est réduit en 2022, année au cours de laquelle l'ARS nous a encore apporté son soutien. Mais rien ne dit que cela se poursuivra au-delà de cet apport qui avait été décidé pour 2 ans.

b. Les autres recettes courantes

Les cotisations des membres sont stables.

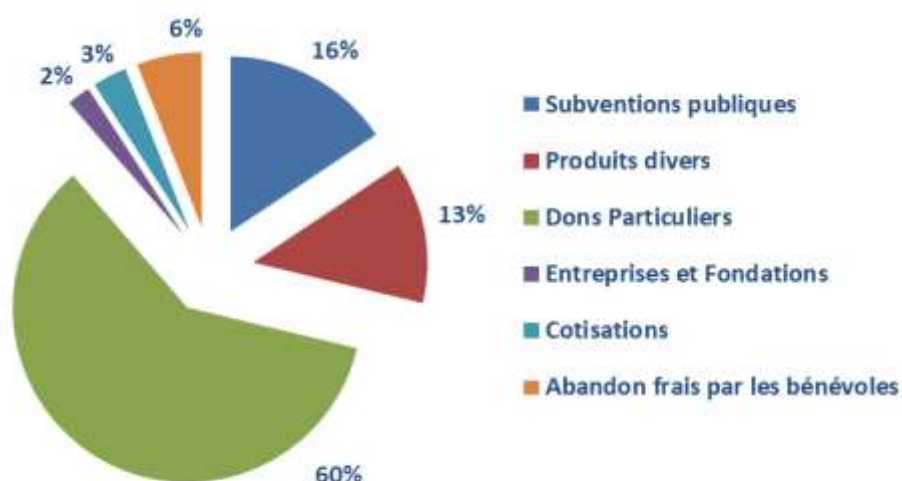
Les abandons de frais par les bénévoles sont en légère hausse par rapport à 2021. Il s'agit de frais de déplacement dont des bénévoles ne demandent pas le remboursement mais pour lesquels un reçu fiscal est établi.

Ils sont repris dans les charges pour le même montant sous l'intitulé « déplacements non remboursés ». Leur légère augmentation est liée à la reprise plus importante des écoutes dans les postes vs les écoutes à domicile. Cette variation est sans conséquence sur nos comptes car ces déplacements offerts sont repris en charges pour le même montant.

Les autres produits concernent les recettes locatives des biens immobiliers possédés par l'association et sont restés stables.

Les transferts de charges correspondent aux charges payées par les locataires et d'éventuels remboursements d'assurance.

Répartition de l'origine des recettes d'exploitation 2022



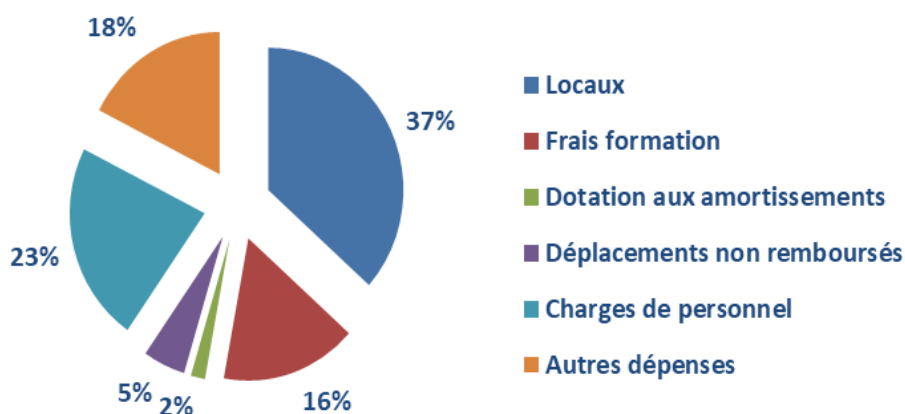
1.3 Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation en légère baisse 353 704€ vs 355 483€ en 2021

Quelques détails peuvent être relevés :

- Les honoraires de formation initiale ont baissé après une augmentation sans précédent en 2021 accompagnant le recrutement 99 nouveaux écoutants
- Les honoraires de partage ont légèrement augmenté suite à la création de nouveaux groupes de partage.
- Compte tenu de la baisse du nombre de donateurs, les frais de mailings d'appels à don sont également en baisse
- Les dotations aux amortissements ont également diminué.

Répartition des charges d'exploitation 2022



1.4 Le résultat d'exploitation

Le déficit d'exploitation augmente passant de 40 742€ en 2021, à 49 792€ en 2022.

1.5 Le résultat financier

Le résultat financier est de 706€.

1.6 Le résultat exceptionnel (7 632€)

Le reste d'un legs de 2018 pour 5070€ et du remboursement enfin obtenu auprès de la banque d'un chèque frauduleux de 2 562€.

1.7 Le résultat (-41 454€)

Le résultat final est plus déficitaire que celui de 2021 et s'il est inférieur au déficit d'exploitation, c'est en raison du résultat exceptionnel.

2. Contribution volontaire en nature

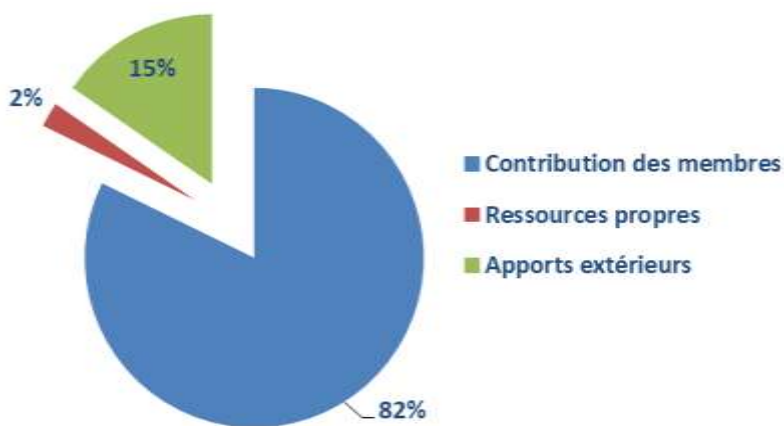
Il s'agit du nombre d'heures de travail de nos bénévoles que nous valorisons au taux de 21€ par heure.

Activité	Heures
Ecoute	41 055
Formation	8 977
Recrutement candidats et suivi stagiaires	3 406
CA, bureau, AG et présidence	5 533
Commissions	670
Total	59 745
Equivalent temps plein	37
Valorisation	1 254 645 €

La contribution de nos membres (bénévolat, cotisation et abandon de frais par les bénévoles) sont à la principale ressource de notre association.

3. Ressources de l'association par origine :

- Contribution des membres : 1 282 1627€
- Apports extérieurs (dons particuliers, subventions, mécénat...) : 240 092 €
- Ressources propres (loyer perçus) : 36 791 €



4. Le bilan 2022

Du fait du legs reçu en 2018, la taille de notre bilan atteint 1 172 062 €.

4.1 Au Passif

Les fonds propres atteignent 1 109 443€ et les dettes 62 619 €.

Les fonds propres sans droit de reprise représentent la valeur des biens immobiliers de l'association.

Le report à nouveau est constitué par les excédents cumulés au cours de nombreuses années antérieures et réduit lorsque l'année est déficitaire.

4.2 A l'actif

L'essentiel est constitué de divers placements qui tous actuellement ne rapportent presque rien (706€) figuraient au résultat financier.

5. Le budget 2023

Un budget est, par définition, fondé sur des hypothèses, comme vous le voyez en comparant, pour 2022, les réalisations de l'exercice aux prévisions du budget.

Le budget, tel que nous l'avons établi, aboutit à un déficit de 56 539 € (vs -41 454 € en 2022).

Quelques points méritent des commentaires.

5.1 Concernant les recettes

On escompte une augmentation des « concours publics » :

- L'Etat pourrait renouveler l'apport que nous fait l'Agence Régionale de Santé, à laquelle il est demandé de prolonger son soutien (de 40 000 €, dont une partie serait encaissée en 2023). Le Fonds de Développement de la Vie Associative Formation des bénévoles pourrait maintenir son concours.
- La Région Île-de-France pourrait nous apporter 20 000 €.
- En raison des hypothèses fondées sur les réalités de ces dernières années, les apports départementaux ont été budgétés pour 15 000 € et les apports communaux pour 19 200€.

5.2 Concernant les charges

- Le montant des locations et des réparations serait en augmentation en raison de la hausse des loyers et des travaux de rénovations des locaux. Idem pour l'électricité et le chauffage.
- Les montants des honoraires de formation seraient équivalents ceux de 2022.
- Le nombre de groupes de partage serait maintenu à 30 avec un nombre de 12 séances annuelles.
Rappel de l'organisation des groupes de partage qui se retrouvent dans les budgets de chaque poste d'écoute :
 - constitué de 8 à 12 participants
 - 12 partages de 2h par groupe à partir de septembre 2021, 2 partages communs d'été de 2 h chacun
 - 2 partages DET de 2h chacun
 - Entre 1 et 2 réunions à thème de 2 h chacune
- Dans les autres services extérieurs, est prévu un investissement pour le changement du logiciel de gestion des dons (7 800€) ainsi que pour une opération de recrutement de nouveaux donateurs (15 000€).
- L'augmentation du poste « rémunération de personnel » vs 2022 correspond à a prévision d'une embauche de CDD à mi-temps.
- Concernant les « déplacements non remboursés » (18 000 €) que l'on trouve parmi les charges d'exploitation. Ils correspondent à l'abandon de leurs frais de missions, par tous les bénévoles (qui reçoivent des certificats nécessaires à leur déduction fiscale) ; sont indiqués, pour un montant égal, dans les recettes, comme « abandon de frais par les bénévoles ».

Rappelons que ce budget, reposant sur des estimations qui, dans le contexte économique actuel, sont susceptibles d'être modifiées de façon plus ou moins importante. S'il en était ainsi, le Conseil d'Administration serait consulté pour décider des mesures à prendre.

6. Perspectives

Je considère que la situation financière de S.O.S Amitié Paris Île-de-France, si on place 2022 dans une suite depuis plusieurs années demeure préoccupante. Le déficit prévisionnel demeure et ne sera plus masqué, comme en 2020, par des ressources exceptionnelles.

Il convient que, seuls ou, bien mieux, dans le cadre de la Fédération, tous ensemble, nous recherchions de nouvelles recettes.

Jean-Luc Mathieu
Trésorier